

**DÉCISION N°234-2024-
DISTRIBUTION DU MAGAZINE L'ACTU DE FOREZ-EST**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité de faire distribuer le magazine intercommunal « L'actu de Forez-Est » à tous les habitants du territoire de Forez-Est, soit 32 963 foyers,

Considérant la proposition technique et financière ci-annexée de La Poste Solution business située 11 rue Saint Jean de Dieu, 69305 Lyon Cedex 07, d'un montant de 9 017,66 € HT, soit 10 821,19 € TTC,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de La Poste Solution business située 11 rue Saint Jean de Dieu, 69305 Lyon Cedex 07, d'un montant de 9 017,66 € HT, soit 10 821,19 € TTC et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 26/11/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241126-234-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024